

Appel à projets « Innovation en imagerie médicale »



L'appel à projets « Innovation en imagerie médicale » est un dispositif d'aide s'inscrivant dans le cadre de la stratégie d'accélération « Santé Numérique ». Il a pour objectif de soutenir le développement et la structuration d'une filière d'excellence de l'imagerie en France, en accentuant l'effort de co-financement pour le développement de nouveaux équipements en imagerie médicale et de logiciels ou de plateformes innovantes.

Projet attendu et critère de sélection

- Le projet devra avoir pour **objet le développement d'un ou plusieurs produits, procédés, solutions ou services, non-disponible(s) sur le marché et à fort contenu innovant** ;
- Le projet devra présenter une assiette de dépenses **minimale de 2 millions d'euros** ;
- La durée du projet devra être comprise entre **24 et 60 mois** ;
- Les **projets individuels** devront être portés par une entreprise, quelle que soit sa taille ;
- Les **projets collaboratifs** devront être portés par une entreprise « cheffe de file » associée au minimum à une PME ou ETI, un laboratoire de recherche, et/ou des établissements de santé dans la limite de 6 partenaires

Thématique

Axe 1 : Le développement de logiciels ou de plateformes innovantes et notamment

- Le développement de logiciels d'aide au diagnostic ou à la décision thérapeutique, logiciels de traitement de l'image médicale (fusions, recalages, annotations automatiques, ...), y compris des approches diagnostic/pronostic amont et prédictif permettant de mieux démontrer la valeur ajoutée de l'imagerie pour la prévention et la prise en charge des patients ;
- De plateformes de développement de logiciels pour l'analyse d'images (par intelligence artificielle notamment), pour le télédiagnostic ou la télé-expertise. Une attention particulière sera accordée à la place de l'utilisation primaire et secondaire des données patients utilisées dans le cadre de ces logiciels, ainsi qu'à la capacité du projet à s'inscrire au sein de la chaîne de valeur de la filière et de l'insertion dans la pratique médicale (et à l'ensemble de la chaîne de prise en charge du patient)

Axe 2 : Le développement d'équipements innovants en imagerie médicale en particulier les dispositifs médicaux concernant les segments suivants

- L'imagerie interventionnelle et les technologies de thérapie guidée par l'image et de réalité augmentée, thérapie à distance et robotique guidée par l'image ;
- L'imagerie nomade et communicante pour pouvoir réaliser le diagnostic au chevet du patient ;
- L'imagerie hybride et multimodale, couplée à des solutions logicielles d'analyse d'image ;

Une attention particulière sera accordée à la portabilité des dispositifs, l'interopérabilité avec les autres dispositifs médicaux et aux moyens d'accès pour le patient et aux projets collaboratifs établis en consortium avec d'autres entreprises, des académiques ou des acteurs du soin.

Modalités de soutien

L'aide apportée aux **activités économiques** sera constituée d'une part de subvention et d'une part remboursable. Dans **le cas général**, la part de subvention sera de :

- 75% pour les projets majoritairement « recherche industrielle » ;
- 60% pour les projets majoritairement « développement expérimental »

Dépôt des candidatures

Date limite de dépôt : 26 mars 2024 à 12h00 (midi heure de Paris),

Calendrier

Les candidatures peuvent être soumises à compter de la date de publication de l'appel à projets. Elles seront instruites aux dates de relèves intermédiaires :

- 28 mars 2023 à 12h00 (midi heure de Paris),
- 26 septembre 2023 à 12h00 (midi heure de Paris),
- 26 mars 2024 à 12h00 (midi heure de Paris).

LIEN BPI : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-innovation-en-imagerie-medicale>